

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 octobre 2024 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Serge Sasseville, conseiller du district de Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
Mme Roseline Rico, cheffe de division, culture et bibliothèque;
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et des relations avec les citoyens
M. Fady Dagher, directeur du Service de police de la ville de Montréal
M. Cédric Couture, directeur adjoint au Service de police de la ville de Montréal
M. Martin Prud'homme, directeur adjoint de la sécurité publique à Montréal
M. Francis Brodeur, commandant du poste de quartier 20
M Guillaume Théberge, commandant du poste de quartier 22
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Laura Floresco, secrétaire recherchiste

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture. La mairesse cède la parole à M. Fady Dagher.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1824, rue Atateken (lots 1 565 252 et 1 565 255) : une dérogation pour la hauteur et la volumétrie d'un appentis au toit (40.08) – aucune intervention

10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1430, rue Sainte-Catherine Ouest : un usage « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » (40.09) – aucune intervention

- Rez-de-chaussée du bâtiment projeté sur le lot 1 338 897 : un usage « résidentiel » (40.10) – aucune intervention

.....

Arrivée du conseiller Serge Sasseville.

.....

- 1849-1857, rue Saint-André : un usage « un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit » (40.11) – aucune intervention

CA24 240388

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 octobre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

17 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 11 questions ont été reçues par écrit

Nom du demandeur et objet de la question

Alain Creton

- urbanistes ayant conçu la Ville de Montréal
- comité de coordination pour le Grand Prix 2025

Jonathan Crépeau

- processus pour déposer une plainte concernant les services du 311

Brenda Avila

- possibilité des services éducatifs en itinérance

Jean Duval

- profilage racial et agents de sécurité

Daniel Matte

- propreté et sécurité

Sylvain Côté

- vente de drogues et sécurité dans le parc Lartigue

CA24 240389

Période de questions du public - Prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 11, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1242678008

Maxime Jacques
- cohabitation avec différents groupes sociaux

Anthony Arnaud – **Dépôt de photographies**
- salubrité et possession de drogues

Lucette Lupien
- parc Vestiges de la Cité-du-Havre

Jean-Christophe Bagouet
- sécurité des lieux publics

Sandra Vaillancourt
- remerciements et reconnaissance

Alain Hébert
- fermeture de la ruelle Saint-Christophe / Saint-Hubert

Stefane Macdonald
- parc Walter-Stewart

Anas Farah
- sécurité et itinérance

Xavier Li Smith
- logements pour demandeurs d'asile et réfugiés

Anastasia Kyva
- itinérance et personnes intoxiquées
- nouveau refuge de la rue Ontario Est

Fidèle Barinda
- programme spécifique pour aider les centres communautaires

.....
Départ du conseiller Serge Sasseville.
.....

Jessi Lu
- collecte de déchets de nuit

Jérôme Piché
- projet de rénovation Percy-Robertson aux 3454-3458, avenue Du Musée

Yves Archambault
- demande de retrait du xylophone au parc Berthier

Guy L'Heureux / Robbin Deyo
- bruit des installations au parc Berthier

Jean-Michel Petit
- sécurité routière autour du centre Jean-Claude-Malépart et du parc Médéric-Martin

Rolland Vallée
- bruit la nuit dans le parc Berthier

Sophie Langevin
- bruit la nuit dans le parc Berthier

Jocelyne Cantara Desjardins
- pictogrammes autocollants et voie réservée

Laurent Birembaux
- mesures d'atténuations de la circulation sur la rue Bercy

Shane Thompson
- construction sur la rue Sainte-Catherine

Michael
- offre de cours de Qigong

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

CA24 240390

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240391

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1242678047

CA24 240392

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1242678048

CA24 240393

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1242678049

CA24 240394

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 18 septembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 18 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1242678050

.....
La conseillère Sophie Mauzerolle quitte momentanément.
.....

CA24 240395

Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme Jeunes Sportifs Hochelaga en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par l'organisme à but non lucratif Jeunes Sportifs Hochelaga en vertu de la Politique de soutien de Ville-Marie de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Jeunes Sportifs Hochelaga	B
---------------------------	----------

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1241920005

.....

Retour de la conseillère Sophie Mauzerolle.

.....

CA24 240396

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240397

Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires);

De procéder à une évaluation du rendement de 178001 Canada inc. (Groupe Nicky);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1249051002

CA24 240398

Accorder un contrat à Nature-Action Québec pour l'identification des besoins en outils de collecte, la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs de comptoirs et les visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 384 991,44 \$, taxes non applicables, contingences incluses (appel d'offres public 24-20601 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Nature-Action Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 349 992,22 \$, taxes non applicables, conformément aux documents de l'appel d'offres public (24-20601);

D'autoriser une dépense de 34 999,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Un virement de crédit de 384 991,44 \$ sera effectué du Service de l'environnement vers l'Arrondissement au début de l'année 2025 afin de couvrir une portion du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1249483009

CA24 240399

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 484 619,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-016 – 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Les Pavages Céka inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 387 695,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-016;

D'autoriser une dépense de 58 154,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 38 769,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1245674001

CA24 240400

Autoriser une prolongation du contrat accordé à Entretien Qualibec inc., pour une période de douze mois, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, majorant la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes incluses (appel d'offres public 21-19003)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser la prolongation du contrat alloué à Entretien Qualibec inc., pour une période de douze mois, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes incluses (appel d'offres public 21-19003 – 2 soumissionnaires);

D'autoriser la dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1245876004

CA24 240401

Autoriser la prolongation du contrat accordé à 9356-5166 Québec inc. (lots 1 et 2), pour une période de douze mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 388 575,95 \$, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-20011)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser la première prolongation du contrat avec 9356-5166 Québec inc. (lots 1 et 2), pour une durée de 12 mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 23-20011;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 379 445,10 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 9 130,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1249522009

CA24 240402

Autoriser une deuxième prolongation du contrat accordé à Axia Services, pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale - Autoriser une dépense supplémentaire de 791 192,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale à 3 848 279,09 \$ (appel d'offre 20-18338)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une deuxième prolongation du contrat accordé à Axia Services pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, pour les services d'entretien ménager de la cour municipale de Montréal, majorant la dépense maximale à 3 848 279,09 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 20-18338;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 791 192,31 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1245876003

CA24 240403

Résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » (appel d'offres public VMP-24-010) et acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » (appel d'offres public VMP 24-010 - 7 soumissionnaires) et acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses;

D'approuver la Transaction et autoriser la secrétaire d'arrondissement à la signer pour la Ville;

D'acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses, comme quittance finale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1246164005

CA24 240404

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 27 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ à Go Jeunesse;
- 1 000 \$ aux Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal;
- 5 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM);
- 3 000 \$ au Comité organisateur du Salon du bénévolat 2024;
- 2 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 3 000 \$ à l'Association des résidants du Vieux-Montréal (ARVM);
- 2 500 \$ à Go Jeunesse;
- 2 000 \$ à Growlers Choir;
- 1 500 \$ à l'Alliance des femmes des industries créatives (Allia) ;
- 2 000\$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie.

D'imputer cette dépense totale de 27 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1245601003

CA24 240405

Approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 45 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement du Quartier latin dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 45 000 \$ à la Société de développement du Quartier latin;

D'imputer cette dépense totale de 45 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1245600001

CA24 240406

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitsuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitsuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1245377006

CA24 240407

Autoriser une affectation de 48 260,25 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder deux contrats à Pépinières Y. Yvon Auclair et fils et Pépinière Dominique Savio Ltée aux montants respectifs de 34 837,43 \$ et de 21 270,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'automne 2024 - Autoriser une dépense maximale de 56 107,81 \$, taxes incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 48 260,25 \$, montant net de ristournes;

D'accorder deux contrats aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les items les concernant, pour la fourniture et la livraison d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'automne 2024, pour les sommes maximales en regard de chacune d'elles et autoriser une dépense pour une somme maximale de 56 107,81 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense maximale de 34 837,43 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Pépinières Y. Yvon Auclair et fils;

D'autoriser une dépense maximale de 21 270,38 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Pépinière Dominique Savio Ltée;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1249522008

CA24 240408

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.08.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240409

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1242678051

CA24 240410

Autoriser une dépense maximale de 350 223,05 \$, taxes et contingences incluses, pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan, entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense pour une somme maximale de 291 852,54 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan, entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense de 58 370,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1243466005

CA24 240411

Autoriser une dépense maximale de 290 771,78 \$, taxes incluses, pour la construction de huit saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense d'une somme maximale de 290 771,78 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie,

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1246937007

CA24 240412

Autoriser une dépense additionnelle de 452 823,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent - avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense additionnelle de 329 447,07 \$, taxes incluses, à titre de services professionnels de base, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006), accordée à Vlan paysage inc., pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes et contingences incluses;

D'autoriser une dépense additionnelle de 65 889,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense maximale de 57 487,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1245584002

CA24 240413

Autoriser une dépense additionnelle de 381 006,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense additionnelle de 240 855,38 \$, taxes incluses, à titre de services professionnels de base, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006), accordée à Vlan paysage inc., pour

l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$, taxes et contingences incluses;

D'autoriser une dépense additionnelle de 48 171,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense maximale de 91 980 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1245584001

CA24 240414

Autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500 \$, net de ristournes - Autoriser une dépense de 106 775,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de pièces de mobilier de parcs auprès de l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500 \$, net de ristournes;

D'autoriser une dépense de 106 775,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de pièces de mobilier de parcs auprès de l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2025;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1249522010

CA24 240415

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 31 août 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé au 31 août 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 31 août 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé au 31 août 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1245958006

CA24 240416

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 30 juin 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé au 30 juin 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 30 juin 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé au 30 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1245958005

CA24 240417

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240418

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 octobre au 17 novembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public du 10 octobre au 17 novembre 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 747 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 317 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 686 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 227 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 246 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1247317005

Madame la mairesse quitte momentanément.

CA24 240419

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 8^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 8^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 392 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 748 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 318 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 687 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 247 permettant de dessiner des graffitis,

dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 228 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1245907009

CA24 240420

Édicter des ordonnances fixant l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés, sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul, entre les rues du Marché-Bonsecours et Saint-Vincent, et autorisant le projet pilote de café-terrasses hivernaux dans le même périmètre du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 393 fixant l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés (véhicules d'urgence et d'entretien), sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul entre les rues du Marché-Bonsecours et Saint-Vincent;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1) l'ordonnance O-0.1, o. 14 autorisant le projet pilote de café-terrasses hivernaux dans le même périmètre du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1246220004

CA24 240421

Édicter les ordonnances afin de prolonger la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des spectacles, et ce, jusqu'au 15 mai 2025

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur les rues suivantes, et ce, jusqu'au 15 mai 2025 :

- Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent;
- Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine ;
- Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine;

D'édicter à cette fin, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C- 4.1, o. 394, permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 688 permettant l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes et les planches à roulettes;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 749 permettant le bruit d'appareils sonores extérieurs diffusant une ambiance sonore selon des normes et des horaires prédéfinis.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1246556002

.....

Retour de Madame la mairesse.

.....

CA24 240422

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance visant l'obligation de la manœuvre de virage à droite, en tout temps, depuis l'approche sud de à l'intersection des rues Cartier et Sherbrooke

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 395 visant à obliger la manœuvre de virage à droite en tout temps depuis l'approche sud de l'intersection des rues Cartier et Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1246556003

CA24 240423

Édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'approche nord de l'intersection de l'avenue Argyle et de la rue Lucien-L'Allier, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1)

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement contribue à l'amélioration de la sécurité pour l'ensemble des usagers ;

ATTENDU l'article 3 paragraphe 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1 de l'arrondissement Ville-Marie:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter l'ordonnance C-4.1, o. 396 afin de procéder à l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'approche nord de l'intersection de l'avenue Argyle et de la rue Lucien-L'Allier.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1246556004

CA24 240424

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Saint-Marc, et de la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la phase 2 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), l'ordonnance CA-24-102, o. 11 autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour la poursuite du Projet Sainte-Catherine Ouest - Phase 2, soit le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Saint-Marc, et de la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1248188009

CA24 240425

Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur et la volumétrie d'un appentis au toit pour le bâtiment au 1824, rue Atateken, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 5 et 6 du Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec (RCG 21-021) relativement à la volumétrie et la hauteur du bâtiment pour le bâtiment situé au 1824, rue Atateken, et ce, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1248449003

CA24 240426

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » relativement à l'occupation du 3^e au 6^e étage du bâtiment situé au 1430, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » prévu au paragraphe 1^o de l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

(01-282), relativement à l'occupation du 3^e au 6^e étage pour le bâtiment localisé au 1430, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- prohiber l'installation d'un équipement mécanique ou d'une persienne mécanique sur une façade aux fins de l'usage résidentiel.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1248449004

CA24 240427

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel résidentiel au rez-de-chaussée relativement à l'aménagement d'un lobby résidentiel à l'immeuble constitué du lot 1 338 897, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel » prévu au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'aménagement d'un usage résidentiel dans un local situé au rez-de-chaussée et adjacent à la façade de l'immeuble constitué du lot 1 338 897 du cadastre du Québec, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement;

D'assortir cette autorisation à la condition suivante :

- limiter l'usage résidentiel à l'espace le plus au nord sur une largeur de façade maximale de 36 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1246255003

CA24 240428

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 et 40.12.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240429

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour un nombre de logement supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment existant et son agrandissement situé aux 1849-1857, rue Saint-André, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour « un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit » prévu au paragraphe 2° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour un immeuble situé aux 1849-1857, rue Saint-André, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1245289008

CA24 240430

Adopter, avec changements, une résolution autorisant les usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à ce dernier dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De modifier le projet de résolution comme suit :

- par le remplacement, au paragraphe b) de l'article 1, des mots « de l'usage principal « salle de réception ainsi que de l'usage complémentaire « salle de danse » » par les mots « des usages

principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que de l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à l'usage principal « salle de réception » »;

- par l'ajout, après le sous-paragraphe iii) du paragraphe a) de l'article 2, des sous-paragraphe suivants :
 - « iv) installer et maintenir un système de fermeture automatique des portes intérieures donnant sur cet établissement ainsi que sur les portes d'entrée extérieures conduisant à ce dernier;
 - v) doubler et sceller la fenestration de ce local; »;
- par l'ajout, après l'article 2, de l'article suivant :
 - « 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter l'occupation visée par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet. ».

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment à l'article 200 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages autorisés;
 - b) occuper une partie du sous-sol du bâtiment aux fins des usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que de l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à l'usage principal « salle de réception », le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 17 mars 2023;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) assurer le respect des paramètres suivant pour le projet d'occupation :
 - i) l'emplacement et la superficie du local visé doivent être substantiellement conformes à ceux du local montré en blanc à la page A100 des plans mentionnés au paragraphe b) de l'article 1 de la présente autorisation;
 - ii) la superficie maximale de la salle de réception occupée à des fins de l'usage complémentaire « salle de danse » ne doit pas excéder 30 % de la superficie du local de l'établissement
 - iii) aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage complémentaire « salle de danse »;
 - iv) installer et maintenir un système de fermeture automatique des portes intérieures donnant sur cet établissement ainsi que sur les portes d'entrée extérieures conduisant à ce dernier;
 - v) doubler et sceller la fenestration de ce local;
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter l'occupation visée par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Des commentaires sont formulés.

EN AMENDEMENT

Attendu que lors de l'assemblée publique de consultation du 26 avril 2023, plusieurs personnes se sont présentées afin d'exprimer des préoccupations et manifester leur opposition au projet;

Attendu que, malgré les modifications apportées au deuxième projet de résolution, ledit projet ne reçoit pas l'acceptabilité sociale voulue;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De présenter un amendement tel que suit :

De refuser l'adoption, avec changements, du 2^e projet de résolution autorisant les usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à ce dernier dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE.

Adoptée à l'unanimité.

40.12
pp 463
1237199001

CA24 240431

Adopter un règlement imposant, à partir du 1^{er} janvier 2025, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » imposant, à partir du 1^{er} janvier 2025, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13 1247135001

CA24 240432

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation pour les autorisations de dépenses en lien avec les contingences approuvées pour un contrat - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation pour les autorisations de dépenses en lien avec les contingences approuvées pour un contrat », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1247135003

CA24 240433

Nommer madame Anne-Marie Lemieux à titre de secrétaire d'arrondissement et madame Laura Floresco à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De nommer madame Anne-Marie Lemieux à titre de secrétaire d'arrondissement à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 14 octobre 2024, et ce, jusqu'au retour de la titulaire du poste;

De nommer madame Laura Floresco à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 8 octobre 2024.

Des commentaires sont formulés.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1247135002

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 novembre 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 48.

Valérie Plante
Mairesse

Anne-Marie Lemieux
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240439 lors de la séance du conseil tenue le 11 novembre 2024